



FERTÉ (LA) (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Firmitas, Laferté, Lafertey, La Ferté-sous-Vadans,

*Village de l'arrondissement de Poligny, canton et bureau de poste d'Arbois, perception de Villette ; succursale ; à 10 km d'Arbois, 14 de Poligny et 40 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 252^m.*

Le territoire est limité au nord par Ounans ; au sud par Aumont ; à l'est par Molamboz et Mathenay, et à l'ouest par Vaudrey. Rosières fait partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 14, de Dole à Arbois ; par les chemins vicinaux tirant à Aumont, à Chamblay, à Molamboz, au Petit-Villey et par le chemin de la Tournelle ; par la Vieille-Rivière, la rivière de Cuisance, le canal qui en dérive et le bief Bouchot.

Le village est situé sur la rive gauche de la rivière de Cuisance, au milieu d'une vaste plaine. Les maisons sont groupées sur les bords de la route de Dole à Arbois, bien bâties en pierre et couvertes les deux tiers en pierre et les autres en chaume. Un grand nombre ont un étage au dessus du rez-de-chaussée. On y remarque un beau moulin, appartenant à MM. Dubois frères, de Besançon, qui l'exploitent, et la jolie habitation de M. de Brevans.

Population : en 1790, 458 habitants ; en 1846, 554 ; en 1851, 564, dont 282 hommes et 282 femmes ; population spécifique par km carré, 47 habitants ; 106 maisons, savoir : à la Route 52, à la rue du Pont 23, à la rue de la Fontaine-de-la-Charme 7, à la rue du Moulin 5, à la rue d'Aumont 12, à la rue des Creux 7, au hameau de Rosières 2 ; 158 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1747.

Vocabulaire : saint Philibert.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant où La Ferté a reçu les cotes 5 E 537/4 et /5. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 389 et 390, 3 E 4062 à 4073, 3 E 3733 et 3734, 3 E 7783, 3 E 8500, 3 E 9132 à 9135 et 3 E 13429. Tables décennales : 3 E 1081 à 1090.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 363, 5 Mi 464 à 466, 5 Mi 1231, 2 Mi 1037, 2 Mi 2078 et 2079, 5 Mi 25, 5 Mi 82 et 5 Mi 1183.

Les habitants émigrent en grand nombre pour être domestiques à Paris ou à Lyon.

Cadastré : exécuté en 1810 : surface territoriale 1190^h 14^a divisés en 3021 parcelles que possèdent 468 propriétaires, dont 247 forains ; surface imposable 1128^h 27^a savoir : 501^h 84^a en terres labourables, 373^h 03^a en bois, 196^h 74^a en prés, 36^h 56^a en pâtures, 9^h 09^a en vignes, 3^h 93^a en sol et aisances de maisons, 2^h 60^a en jardins, 1^h 47^a en vergers, 1^h 22^a en gravières, 1^h en friches et 70^a en canal d'irrigation, d'un revenu cadastral de 42.272 fr. ; contributions directes en principal 4.703 fr.



Le sol, en plaine et fertile, produit du blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, peu de sarrasin, des légumes secs, de la navette, des betteraves, peu de carottes fourragères, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, des vins rouges de bonne qualité, beaucoup de foin et des fourrages artificiels.

On exporte moitié des céréales et on importe les trois quarts des vins.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, beaucoup de cochons et des volailles. 40 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait de grands progrès et forme la principale ressource des habitants, qui fréquentent habituellement les marchés d'Arbois. Le territoire appartient presque tout entier à des propriétaires forains. La population ne se compose en quelque sorte, que de fermiers jouissant de peu d'aisance.

On trouve sur le territoire des sablières de bonne qualité, des gravières sur les bords de la Cuisance, de la terre glaise, dont on a abandonné l'extraction depuis la suppression des deux tuileries qui existaient dans la commune.

Foires : il y a quatre foires, qui se tiennent les 1^{er} mars, 5 juillet, 27 août et 8 octobre. Elles sont très fréquentées, surtout la première et la dernière. On y vend beaucoup de bétail à cornes, des cochons et des moutons.

Biens communaux : une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune mal distribuée et en mauvais état, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 43 élèves, le logement d'une institutrice laïque et la salle d'étude, fréquentée par 25 jeunes filles, le chalet, dans lequel on fabrique annuellement 9.000 kg de fromage, façon Gruyère ; un puits communal, une place publique, un beau champ de foire emplanté d'arbres ; 2 ponts à plusieurs travées sur la Cuisance, et 184^h 63^a de prés, terres, pâtures, bois, d'un revenu cadastral de 4.028 fr.

Bois communaux : 139^h 38^a, dont 4^h 20^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ordinaires 3.703 fr. ; dépenses ordinaires 3.703 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Il y a dans la Ferté, *Firmitas*, deux époques, deux histoires, sans rapport l'une avec l'autre. Son sol a été occupé, dès l'époque gallo-romaine, par un établissement considérable. Deux chaussées ou voies militaires, la première passant par Darbonnay, Bersaillin, Brainans, Aumont, traversait la Cuisance à la Ferté et se prolongeait jusqu'à Chamblay ; la seconde, reliant Arbois à Dole, traversait les territoires de Villette, Vadans, la Ferté, Vaudrey, et se dirigeait de là au pont de Belmont. Un péage fut probablement établi à la jonction de ces deux routes. On y bâtit une tour à la place dite le *Châtel-au-Loup*, afin de faciliter la rentrée de l'impôt sur le pont jeté sur la Cuisance. Une bourgade se forma autour de ce *castellum*, et elle fut entourée de murailles percées de portes. Le nom latin de *Firmitas*, indique un castrum fermé par des remparts. Du côté du sud, près du Châtel-au-Loup, l'entrée du village se nomme encore la porte. Au *Champ-des-Creux*, au *Murger*, on trouve beaucoup de débris de tuiles et de briques romaines. Ce castrum fut détruit par les Barbares, du III^e au V^e siècle, et son nom ne reparait plus qu'au XII^e siècle, dans les premières chartes concernant l'abbaye de Rosières. Son territoire faisait partie des biens donnés en 523, par le roi Sigismond, à l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.

Seigneurie : Ce village dépendait en toute justice de la baronnie de Vadans, qui elle-même était un démembrement de la seigneurie de Salins. En 1631, un fils puîné des seigneurs de Vadans, se qualifiait de marquis de la Ferté. Il était le gendre du maréchal de Praslin, et servit le duc d'Orléans dans la terre de Luxeuil.

Prévôté : Une famille noble portait le nom de la Ferté et en possédait la prévôté, à titre héréditaire. Jean de la Ferté-sous-Vadans, abbé de Balerne, ayant été envoyé en Angleterre en 1268, pour visiter et régler les monastères de son ordre, fut submergé avec ses compagnons dans la traversée. Il figure au nombre des bienheureux dans les fastes de l'ordre de Cîteaux. Philibert de la Ferté était conseiller laïc au parlement de Dole en 1481. Marie, fille de Guillaume de la Ferté, morte en 1540, avait épousé Jean Bourrelhier de Malpas, de Quingey.



Église : L'église, dédiée à saint Philibert, dont on célèbre la fête le 21 août, est orientée et se compose d'un clocher, d'une nef, d'un chœur rectangulaire, plus étroit que la nef, et d'une sacristie. Le clocher est couronné par un dôme couvert en tuiles. L'intérieur de l'église est à plafond et d'une grande pauvreté architecturale. Le chœur est plus ancien que les autres parties de l'édifice. Cette église, dont le patronage appartenait au prébendier de Saint-Wit, possède des reliques de saint Philibert, dont le corps reposait dans l'abbaye de Tournus.

Maladrerie : Dans la contrée dite à la *Malatière*, existait un hospice pour les lépreux, mentionné dans différents titres du XIII^e siècle.

Événements divers : Des passages continuels de troupes, du XIII^e au XVII^e siècle, les pillages qui en étaient la suite, un incendie survenu le 17 juillet 1832, qui en une heure détruisit 60 maisons, réduisit 90 ménages à la plus grande misère et causa la mort de trois enfants et d'une femme ; tels sont les faits principaux qui constituent les annales de cette localité.

Abbaye de Notre-Dame de Rosières : en latin, *monasterium de Roseriis, Roseriarum, Roseriense*. Humbert III, sire de Salins, surnommé le Renforcé, sur le point de partir pour la Terre-Sainte, vers l'an 1130, désigna à Ponce, abbé de Bellevaux, en présence de Robert de Belmont, de Guy de Joux, de Pierre de Longeville et d'Humbert, clerc, de Vadans, un vaste terrain à défricher, qu'il entendait consacrer à la fondation d'une abbaye, et chargea Anseric, archevêque de Besançon, de l'exécution de ses volontés. Ce prélat fit venir plusieurs religieux du célèbre monastère de Morimond en Bassigny, de l'ordre de Cîteaux, et plaça à leur tête un abbé du nom de Guy. Une église et un cloître furent immédiatement commencés. Humbert revint mourir à Lausanne, vers l'an 1132, à la suite des fatigues et des périls auxquels il avait été exposé. Son corps fut ramené en Bourgogne et déposé sous une tombe modeste, en dehors du portail de la nouvelle abbaye. Gaucher III, sire de Salins, acheva l'œuvre de son prédécesseur. En présence de Rainaud III, comte de Bourgogne et d'un grand nombre de nobles, clercs et laïcs, il confirma la donation faite par son père, détermina d'une manière précise les limites des terres consacrées à la dotation de l'abbaye de Rosières, y ajouta le Vieux-Mathenay, village alors presque entièrement détruit, l'usage pour les religieux dans toute sa terre, des pâturages, des bois, des cours d'eau et le domaine de Charnay. L'archevêque Humbert jugea avec raison que des libéralités aussi importantes, desquelles dépendait l'existence entière du monastère, ne pouvaient reposer longtemps sur de simples déclarations verbales. Il manda l'abbé Ancelin et constata par écrit en sa présence les dons faits par Humbert et Gaucher son fils. Celle charte à laquelle l'abbé Guillaume, dans son Histoire des sires de Salins, a assigné à tort la date de 1136, est datée du 7 des ides d'octobre 1135. L'abbaye prit un développement rapide. Les seigneurs du voisinage l'enrichissaient à l'envi. Le comte Rainaud III, en 1137, Raimond de la Châtelaine, Robert, prévôt de Vadans, Simon de Neublans, Guillaume, fils de Hugues de Thoire, Bernard de Dramelay, Odon, chanoine de Saint-Jean-de-Losne, la comblèrent de leurs libéralités, que confirma l'archevêque Humbert en 1143. Rainaud III et Guillaume, son frère, consuls, c'est-à-dire, comtes supérieurs de Bourgogne, l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, Bovo, fils de Jean de Grozon, Étienne de Fertans, accordèrent des droits de pâturage et d'usage dans leurs terres et leurs forêts, que le même archevêque confirma en 1145. Les défrichements se poursuivirent avec ardeur, et en peu d'années, plusieurs fermes furent créées et mises en rapport. Une bulle du pape Eugène III, de l'an 1148, nous laisse apercevoir l'étendue de ces travaux. Après avoir placé l'abbaye sous la protection de saint Pierre et la sienne, le souverain pontife énumère ses possessions et désigne spécialement l'emplacement du monastère, les granges de Charnay, de Mathenay, des Iles, de la Tournelle, de Tilleray (près de Cernans), le cellier de Montigny, l'usage dans les bois de Vaudrey, et exempte ces biens du paiement de toutes dîmes. En 1149, Gaucher de Salins donna à Dieu et à l'église Notre-Dame de Rosières, pour le repos de son âme et de celles de ses parents, trois bouillons de muire, avec défense cependant d'en vendre le sel. Les chanoines de Saint-Étienne de Besançon, l'abbé de



la Charité, renoncèrent à différents droits qu'ils avaient sur le territoire de Grozon. En même temps, les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem d'Arbois, faisaient un échange tout en faveur de nos religieux. En 1176, Roger, par la grâce de Dieu, sire de Monnet, céda le cens qu'il percevait sur moitié du meix d'Arduin de By. Guillaume de Dramelay donna vers le même temps, ses droits sur le village de Vescles, et Guichard, archevêque de Lyon, confirma le don que fit Guy de Binans, à Rosières, de ses droits sur le même village. Par une bulle du 7 des calendes de mai 1177, le pape Alexandre III déclara prendre l'abbaye sous sa protection, lui confirma tous les biens déjà désignés dans la bulle d'Eugène III, et en outre la terre de Vescles, les droits de pâturage et d'usage dans les terres de Vadans et de Salins, dans celles de Guillaume de Dramelay et des comtes Rainaud et Guillaume, ainsi que ses terres sur Grozon, les déclara exempts de dîmes, et prononça les peines canoniques les plus terribles contre ceux qui oseraient pénétrer dans le monastère, pour y commettre des violences ou des vols, en enlever ou assassiner les hommes. Par une autre bulle datée du 4 des nones de juillet 1178, le même pape confirma la possession de toutes les propriétés précédentes, et en outre de la grange de Brunens, avec l'aunaie qui était au-dessous de l'abbaye, telle que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem l'avaient donnée et qui s'étendait jusqu'à la chapelle de Brunens, des biens situés à Grozon, à Poligny, à Salins, à Arbois, à By, à Lons-le-Saunier, l'usage dans les terres de Gaucher de Salins et de Guy de Binand ; consentit que l'enceinte de l'abbaye fût un lieu d'asile; exempta les religieux de toute autre juridiction que de celle de sa cour ; les autorisa à élire librement leur abbé ; défendit de les mettre à la question, pour aucune cause civile ou criminelle, et déclara qu'un moine qui avait fait profession, ne pouvait plus s'absenter sans l'autorisation de l'abbé. L'archevêque Eberard vint en personne à Rosières en 1177, pour bénir l'église. Les terres avaient alors si peu de valeur, que les religieux défrichaient toutes celles qui étaient à leur convenance ; ils se fondaient en outre sur les privilèges qu'ils avaient reçus des papes et des archevêques de Besançon, pour ne payer aucune dîme. Les seigneurs, frustrés de leurs droits, se rendaient justice eux-mêmes. Ils employaient les moyens les plus violents pour faire valoir leurs prétentions. En 1180, Aymon de Vaudrey s'imagina d'empêcher les moines de jouir des droits qu'ils avaient dans ses forêts. Eprouvant de la résistance, il convoqua ses sujets, parcourut à leur tête les domaines de l'abbaye, incendia ses granges, arrêta l'abbé Guy qu'il accabla d'injures et de coups, et le retint dans une étroite prison. Informé de ce grave événement, l'archevêque Thierry somma Aymon de Vaudrey, ses deux fils, Hugues et Guy, ainsi que ses autres complices, à comparaître devant lui pour rendre compte de leur conduite et réparer les dommages qu'ils avaient causés, évalués à plus de 10.000 sols. Les coupables refusèrent de se justifier, et alors l'archevêque les excommunia. Le pape Luce III, par une bulle datée du 8 des calendes de décembre 1181, confirma la sentence de l'archevêque. Aucun prêtre n'osait cependant l'exécuter. Le pape Célestin III, par une bulle du 7 des calendes d'août 1191, chargea Robert, évêque de Châlon-sur-Saône et l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, de publier l'excommunication, de lancer l'interdit sur les terres du seigneur de Vaudrey, avec injonction de ne l'absoudre qu'après une réparation complète de ses torts. Les deux commissaires chargèrent à leur tour Amédée de Dramelay, archevêque élu de Besançon, d'exécuter les ordres du pape. Ce prélat, allié à la maison de Vaudrey, parvint sans doute à terminer l'affaire amiablement. Au mois de mai 1185, l'impératrice Béatrix étant dans la forêt de la Loye, confirma toutes les possessions de l'abbaye. Gaucher IV, sire de Salins, par une charte de l'an 1187, approuva toutes les donations faites par ses prédécesseurs ou par d'autres personnes dans les limites de sa domination. En 1189, Hugues et Humbert, fils de Pierre, seigneur de Belmont, accordèrent aux religieux le droit de prendre du bois, tant vif que mort, dans la forêt de Brunens, l'exemption de tout péage sur le pont de Belmont, la faculté de pêcher dans la Loue et de construire une maison de pêcheur sur le bord de cette rivière. Par un acte daté du château de Bracon en 1190, Gaucher IV, non-seulement leur accorda une nouvelle confirmation de leurs biens, mais encore il défendit à ses sujets de les troubler de quelque manière que ce fût, et ajouta trois bouillons de muire à ceux déjà donnés par Gaucher III, son aïeul, à condition qu'ils ne vendraient pas de sel à Salins. Morestin de Toulouse, chevalier, les inquiétait depuis longtemps pour obtenir la restitution de certains biens qu'il prétendait lui avoir été usurpés. L'abbé Guy II et lui, se rendirent à Ounans, près de Maurette de Salins, comtesse de Vienne et de Mâcon, qu'ils avaient choisie pour leur médiatrice, et pendant leur entrevue, qui eut lieu en 1192, Morestin renonça à toutes ses prétentions. L'abbé se défiait tellement des promesses de ce chevalier, qu'il exigea des cautions ; Maurette et Gérard son fils, consentirent à être ses garants. En 1193, Gaucher IV, à son retour de Jérusalem, exempta l'abbaye de toute corvée et de la fourniture d'instruments aratoires, tant envers lui, qu'à l'égard de

ses successeurs. En 1194, Robert de Grozon, atteint d'une maladie grave, se rendit à Rosières, sous l'habit de frère convers, qu'il avait déjà porté dans sa jeunesse, pour y finir ses jours avec son épouse, ou pour rentrer dans le siècle, s'il recouvrait la santé et que l'abbé Guillaume le permit. Il donna à la communauté sa grange d'Oyselaine, son cellier et sa berne de Grozon, à condition qu'il aurait sa sépulture dans l'abbaye et que l'on ferait pour lui le même service que pour un frère convers. Otton II, comte palatin de Bourgogne, confirma cette donation en 1195, ainsi que la possession de tous les autres biens du monastère, et exempta les religieux de toute autre juridiction que de celle de sa cour. La même année, Aimé de Thoire et Ponce, son épouse, leur accordèrent des droits d'usage très étendus dans leurs bois de Vaudrey et leur permirent d'y entretenir 120 porcs. Le pape Célestin III adressa en même temps à l'archevêque de Besançon et à l'archidiaconé de Salins, l'ordre de veiller à ce que les hommes de cet archidiaconé ne continuassent point à les troubler comme ils l'avaient fait jusqu'alors. A la maison que possédait déjà Rosières dans l'intérieur de la saline, Gaucher IV ajouta en 1196, une nouvelle place à bâtir qui s'étendait depuis la Furieuse et le Pont-Neuf, jusqu'au réservoir d'eau salée. Ce réservoir était en bois et tombait de vétusté ; l'abbé de Rosières, pendant l'absence de Gaucher, l'avait reconstruit en pierre. Par reconnaissance, ce seigneur lui donna une quantité de muire égale à celle qu'emportait la moitié d'un meix. Par différents actes de l'an 1200, Maurette de Salins, Guillaume II, comte de Vienne et de Mâcon, Gaucher IV, sire de Salins, et Gérard, sire de Vadans, ses fils, renoncèrent à toutes leurs prétentions sur la grange des Iles, à l'occasion de laquelle il y avait un procès qui durait depuis longtemps. La même année, Marguerite de Blois, veuve du comte Otton II, donna en paiement des 1000 sols légués par son mari, à l'église de Rosières, pour son anniversaire, Etienne Guitton d'Arbois, son épouse et son tenement. Une colonie de religieux sortit encore la même année de Rosières, et alla en Grèce, fonder le célèbre monastère de Saint-Thomas. Le pape Innocent III prit, en 1202, l'abbaye sous sa protection et défendit de soumettre ceux qui l'habitaient, en justice séculière aux épreuves du fer chaud, de l'eau bouillante et du duel. En 1205, Marguerite de Blois, se qualifiant de comtesse de Bourgogne, quoique simple tutrice de sa fille, s'empessa d'autoriser l'abandon que Girard, Guy et Pierre, fils de Gaucher, chapelain, faisaient à l'abbaye, de tous leurs biens. Renaud de la Loye et Payen de Belmont renoncèrent, en 1210, à leurs réclamations sur la grange de Brunens. Gérard, sire de Vadans, avait donné en 1219, les fours banaux et le moulin de la Ferté à l'abbaye, s'interdisant la faculté de construire ou de laisser construire d'autres usines sur une certaine étendue de la rivière de Cuisance. Thiébaud de Neufchâtel, héritier du donateur, régla en 1249, les droits à exiger des habitants, soit pour moudre leurs grains ou cuire leurs pâtes. Odon de Neufchâtel, Hérard, son frère, le premier doyen, et le second chanoine de Besançon, et Richard leur neveu, ne voulurent point exécuter la donation de Gérard. Ils finirent cependant par y consentir en 1270, à l'exception d'Odon, qui n'adhéra au traité qu'en 1273. Richard de By, après avoir inquiété les moines, au sujet de leurs vignes de Montigny, consentit enfin en 1223, à leur abandonner ses droits. En 1250, Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins leur céda deux montées de muire sur le puits de Lons-le-Saunier, pour avoir en échange leurs droits sur la saline de Grozon. En 1252, il leur donna une place dans les salines de Salins, à côté de leur maison, pour construire une nouvelle berne, ou tout autre bâtiment. Pendant la seconde moitié du XIII^e siècle, l'abbaye fit de nombreuses acquisitions, et apaisa plusieurs procès à prix d'argent. Son état prospère contrastait singulièrement avec celui des anciennes maisons religieuses, dont la détresse était effrayante et la ruine prochaine. En 1352, le chapitre général de Cîteaux permit à l'abbé et au couvent d'accenser les domaines de leur maison. Dès ce moment, les religieux cessèrent de cultiver de leurs propres mains ; un relâchement dans la discipline fut la conséquence de leur oisiveté. Avec l'invasion *des grandes compagnies* au XIV^e siècle, commence la série de leurs malheurs. Placés à proximité de plusieurs grands chemins, leurs domaines étaient chaque jour ravagés par des bandes de pillards qui ne respectaient pas même les vases sacrés et les reliquaires déposés dans l'église. Etant à Poligny au mois de février 1414 (v. st.), le duc Jean-sans-Peur accorda à l'abbaye le droit de couper du bois mort et vif dans la forêt de Mouchard. Au mois de mai 1416, il lui confirma ce droit en l'étendant même aux vigneronns qui occupaient le cellier de Montigny, avec permission de couper des bois pour pessenger les vignes situées sur ce territoire. Il chargea seulement les religieux de célébrer chaque année, pour le repos de son âme, une messe du Saint-Esprit pendant sa vie, et une messe de *requiem* après sa mort. Par une charte datée de Dole en 1441, Philippe-le-Bon autorisa la perception de la dîme sur Montigny. Le XV^e siècle fut un temps de dures épreuves pour notre monastère. Les seigneurs de Vadans inquiétaient continuellement l'abbé, au sujet de la justice qu'il faisait rendre à la Tournelle, et des gardes ou forestiers qu'il instituait. Les moines étaient à chaque instant troublés par les habitants de la Ferté et de Molamboz, dans la jouissance de leurs prés de Rosières. La haine qu'on leur portait était si vive, qu'ils





n'osaient sortir. Si on les rencontrait, on les accablait d'injures, on les frappait même. En 1450, plusieurs d'entre eux furent arrêtés dans un bois. Ils reçurent des coups tellement violents, qu'on les laissa pour morts. Charles d'Amboise, lieutenant-général pour le roi Louis XI, des duché et comté de Bourgogne, se trouvant à Arbois, le 1^{er} juin 1479, voulut bien accorder une sauvegarde au monastère, sur une lettre pressante qu'il avait reçue de l'abbé de Citeaux. Cette faveur lui épargna bien des pertes ; mais l'état d'anarchie dans lequel se trouvait la province était aussi redoutable que l'invasion ennemie. En 1481, Olivier de Vaudrey trouva commode de supprimer la clôture de l'abbaye, pour ouvrir un chemin qui lui facilitait le transport des matériaux nécessaires au château qu'il faisait construire. Le prieur se présenta humblement pour lui soumettre quelques observations. De Vaudrey se moqua de lui et donna ordre en sa présence aux ouvriers de continuer les travaux. Le lieutenant du bailli d'Aval fut supplié d'intervenir pour réprimer celle injuste entreprise. Il se rendit sur les lieux et ordonna à M. de Vaudrey de rétablir les choses dans leur premier état. Ce dernier, qui avait abandonné la cause de Marie de Bourgogne pour embrasser celle du roi Louis XI, dont il était devenu le chambellan, profite de son influence pour obtenir une commission de visiteur des grands chemins, déclare que la route d'Arbois à Dole doit passer par l'abbaye, et force tous les religieux sans exception, à venir eux-mêmes travailler à cette route. Ils obéissent, mais le désir de la vengeance dans le cœur. Ils firent partir en toute hâte et très secrètement un des frères pour Dijon. Ce messenger porta ses plaintes directement à l'évêque de Langres, lieutenant-général pour le roi en Bourgogne, et obtint que M. Barbiset, maire de Dijon et maître des requêtes au conseil, fut chargé de faire une enquête. A la suite d'une longue procédure, le nouveau chemin fut supprimé. Dès le commencement du XVI^e siècle, des efforts furent faits pour introduire la commande. Jean de Maizières, docteur en théologie et proviseur du collège de Cîteaux à Paris, avait obtenu en 1507, du roi Louis XII, des lettres-patentes qui lui permettaient de tenir dans le royaume, tous les bénéfices dont il serait pourvu canoniquement. Le 12 juin 1515, sur la proposition de l'abbé général de Cîteaux, il fut élu abbé régulier de Rosières et envoyé en possession dans le même mois ; mais ce bénéfice lui fut disputé par deux prétendants, Pierre de la Baume, abbé commendataire de Saint-Claude, et Simon de Rye, clerc. L'un avait reçu sa commission du gouvernement de Flandres, et l'autre de celui d'Espagne. Jean ne put prendre possession de son siège que le 10 janvier 1517. En 1567, pendant le siège de Besançon par les Huguenots, Guillaume III de Poligny, abbé de Rosières, marcha à la tête des hommes de ses terres au secours de la cité, et fut accueilli avec une grande joie par la population. Dans ces temps de troubles, les abbayes se pillaient entre elles. Lors de l'inventaire fait par ordre du parlement, après la mort de Philibert Charreton, abbé de Mont-Sainte-Marie, en 1619, on retrouva la crosse en argent de l'abbaye de Rosières. Les religieux de ce dernier lieu la réclamèrent en vain. Ils ne parvinrent pas à se la faire rendre. Après la mort de Pierre Besançon, arrivée en 1668, Eugène-Ernest de Beth, marquis de Leyde, fut nommé abbé commendataire en 1672, par le gouvernement de Flandres. Jean de Beikel, obtint le même titre de Marie-Anne d'Autriche, régente d'Espagne. Le marquis de Leyde ne put prendre possession qu'après la mort de son concurrent, à la fin de 1691. Il fut le premier abbé commendataire de Rosières. En 1687, Charles Baud et sa sœur, donnèrent aux religieux la grange de la Ramée, pour servir à la fondation d'une chapelle à la Tournelle, sous le vocable de Notre-Dame-Libératrice, et à la dotation d'un chapelain. Les guerres du XVII^e siècle causèrent de grands dommages à Rosières. On croyait qu'en y établissant une maison de noviciat on parviendrait à la relever, mais Pierre Besançon, alors abbé, s'y opposa constamment et se fit appuyer par les abbés des Trois-Rois, de Sainte-Marie et par le proviseur du séminaire de Cîteaux à Dole. Pendant tout le cours du XVIII^e siècle, notre abbaye fut dans un triste état. Les bâtiments tombaient en ruine et on ne pouvait les réparer ; on fut obligé de réduire le nombre des religieux à trois, afin de diminuer les dépenses. Des dénonciations continuelles des religieux contre le prieur, ou du prieur contre les religieux, de graves infractions aux statuts de l'ordre et au vœu de chasteté, nécessitèrent de fréquentes visites de la part des supérieurs. Le partage des manses, commencé en 1768, ne fut terminé qu'en 1778.

Abbés : L'Annuaire de 1852 renfermant la liste des abbés de Rosières, nous nous dispenserons de la reproduire. Nous ferons remarquer seulement qu'à la place de Bernard, il faut mettre Guy, comme premier abbé, et qu'il convient d'ajouter Hugues Quanteal 1^{er}, comme abbé en 1400. Au lieu de Pierre de la Chaize, il faut lire Pierre, abbé de la Chaize.

Privilèges : L'abbaye de Rosières, de l'ordre de Citeaux, dépendait immédiatement de celle de Morimont, considérée comme chef d'ordre, quoique étant la quatrième fille de Citeaux. Elle était exempte de la juridiction de l'archevêque de Besançon, était sous la protection immédiate du Saint-Siège et ne pouvait être visitée que par des supérieurs de l'ordre. Les comtes de Bourgogne en avaient la gardienneté. Les seigneurs de Vadans la prétendaient aussi, mais les religieux refusèrent constamment de les reconnaître pour leurs protecteurs. L'abbé avait la justice haute, moyenne et basse sur le territoire de Rosières, et la faisait exercer à la Tournelle par un juge châtelain, un procureur fiscal et un greffier. Il pouvait instituer des gardes et des forestiers, qui faisaient leurs rapports devant ces officiers. Les appels de cette justice se portaient directement devant le bailli d'Aval ou son lieutenant au siège d'Arbois.



L'abbé avait droit d'assistance à l'assemblée des Etats. Guillaume de Poligny fut envoyé en députation à la cour d'Espagne en 1558, de la part des trois ordres. L'abbaye jouissait du droit de pêcher dans la Cuisance et dans la Loue à Belmont ; elle était dispensée de payer le péage d'Augerans et pouvait vendre toutes ses denrées aux halles d'Arbois sans payer d'éminage. En cas d'imminent péril, les religieux pouvaient se retirer en la ville d'Arbois et ne pas contribuer aux réparations du château de Vadans.

Revenus : Les différents domaines du monastère ne rapportaient que 12 à 13.000 fr. de rente ; avec une bonne administration ils auraient pu rapporter le double au moins. Ces domaines consistaient dans la grosse et la petite grange de Rosières, les granges des Iles, de Mathenay, de la Tournelle, d'Oyselaine, de Brenans, de Charnay, de la Ramée, du Tilleret, de Montigny, dans le moulin et les fours de la Ferté, en bois et en une foule d'héritages dispersés sur différents territoires, tels qu'à Molamboz, Oussières, Bersaillin, Aumont, Montholier, Grozon, Colonne, Vaudrey, Vadans, Bans, Souvans, Ounans, Nevy, Chissey, Pont-d'Héry, Cernans, Andelot, Monlbarrey, Mont-sous-Vaudrey, Villers-les-Bois, Arbois, Villette, Poligny, Tourmont, etc. L'abbaye avait une maison à Arbois qui lui servait d'hospice et de lieu de refuge, et une chaudrette entière aux salines de Salins ; elle percevait des dîmes et des droits de tâches sur différents territoires, des cens en argent et en grains, et des redevances sur plusieurs cantons de vignes.

Cloître : L'abbaye était située au milieu d'une grande plaine, sur la rive droite de la Cuisance. L'enclos, d'une surface de 10 hectares, était entouré d'un fossé large et profond, toujours plein d'une eau bourbeuse ; on ne pouvait le traverser que sur des planches mobiles. Ceux qui tentaient de le franchir à pied ou à cheval, étaient certains d'y trouver la mort. Au centre de l'enceinte était l'église ; à côté, un long bâtiment élevé d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée, servait de maison abbatiale ; le cloître était carré et entouré de portiques. Une grande halle, longue de 100 pieds, servait de dépendances. Les cuisines et les chambres des hôtes, occupaient un quartier isolé. Le tout était entouré par des jardins et des vergers. L'entrée principale était formée par un long portail voûté. Une tour carrée, percée de meurtrières, servait pour la défense et en même temps de colombier ; à côté de cette tour existait autrefois un petit moulin et un battoir. A peu de distance de la halle, était une ferme, appelée la grosse grange de Rosières, et plus loin une autre ferme plus petite, appelée, la Vacherie. La grange des Iles ou de la Fenotte, était en dehors de l'enceinte. L'église était vaste et belle. Elle se composait de trois nefs et de plusieurs chapelles, fondées par les seigneurs qui y avaient élu leur sépulture. Plusieurs mausolées décoraient les nefs et le sanctuaire. On y remarquait surtout celui de Marguerite de Vergy, morte en 1349 ; de Jeanne de Lannoy, morte vers 1503, toutes deux dames de Vadans ; de Guy de Salins, chambellan du duc de Bourgogne, et d'Étiennette du Pasquier, son épouse. La chapelle de la famille du Pasquier appartient plus tard aux Charreton. Parmi les reliques, plusieurs étaient un but de pèlerinage. On montrait une épine détachée de la couronne qui recouvrit la tête de Notre-Seigneur, une croix faite avec du bois de la vraie croix, et l'habit de saint Pierre, martyr. L'emplacement de l'église et le cimetière sont aujourd'hui livrés à la culture. Une grande partie des bâtiments a été détruite ; ce qui reste, complètement mutilé, sert de logement à des cultivateurs. La ferme de Rosières appartient à M. de Boissieu de Paris.

Bibliographie : Annuaires du Jura, 1851, 1852 et 1854. — Archives de la préfecture du Jura. — Histoire des sires de Salins, par l'abbé Guillaume.